



# COMMUNE DE CORNAUX

## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA SITUATION DE LA MOTION CI-APRES

---

### **Motion du parti libéral radical pour un acte manifeste et durable pour les nouveaux citoyens de Cornaux**

Motion déposée le 19 août 2008

#### ***Objet de la motion***

Lors de sa séance du 4 novembre 2008, le Conseil général a accepté l'idée d'étudier la manière de marquer le passage à la majorité civique ou à l'obtention de la nationalité suisse des nouveaux citoyens de Cornaux.

Le Conseil communal, selon le Règlement général, présentera une ou plusieurs propositions d'actes manifestes et durables dans le délai d'un an, à compter du 4 novembre 2008.

#### ***Traitement de la motion***

*(extrait du procès-verbal du 4 novembre 2008)*

C'est par 19 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents que la motion est acceptée.

#### **Proposition du Conseil communal**

La situation décrite dans notre dernier rapport du 16 novembre 2015 n'a pas évolué.

Nous vous proposons de laisser cette motion ouverte.

Cornaux, le 9 janvier 2017

CONSEIL COMMUNAL